

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_016

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 29 janvier 2025

**OBJET : CIRQUE DE SAINT MÊME –
CONVENTION DE SURVEILLANCE DU
CIRQUE AVEC L'ONF**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 30

Pouvoirs : 5

Votants : 35

Résultat des votes :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER ; Wilfried TISSOT à Anne LENFANT ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel de classement des cascades et des grottes du Guiers Vif parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique,

CONSIDÉRANT les besoins de surveillance et de sensibilisation des visiteurs du Cirque de Saint Môme,

CONSIDÉRANT l'arrêté temporaire du Conseil Départemental de la Savoie, en cours de renouvellement, concernant la Route départemental n° 45 C,

CONSIDÉRANT l'arrêté de Police 2011 CIR 02 de la commune de Saint-Pierre-d'Entremont Isère, portant réglementation sur le Cirque de Saint Môme et la circulation,

CONSIDÉRANT l'arrêté de circulation 2014 AR 04 de la commune de Saint-Pierre-d'Entremont Savoie,

CONSIDÉRANT l'arrêté N°16/2009 de la commune de Saint-Pierre-d'Entremont Savoie, pour la réglementation de la circulation des véhicules à moteur et de la fréquentation par le public du Cirque de Saint Môme et de ses abords, Il est proposé de conventionner avec l'Office National des Forêts afin que des **agents assermentés** patrouillent sur le site pour sensibiliser aux enjeux liés à ces arrêtés et si besoin les fassent respecter.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de surveillance du Cirque de Saint Môme avec l'ONF.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 07/02/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.

